

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1270>



# Les compétences à acquérir en EPS

- Pédagogie - Enseignement Ressources - Ressources diverses -



Date de mise en ligne : vendredi 10 septembre 2010

---

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

---

Le cadre disciplinaire est bâti à partir de deux ensembles de compétences :

**1/ Les compétences propres à l'EPS** s'observent à travers les réalisations motrices de l'élève ; elles supposent de sa part la mobilisation à bon escient de l'ensemble des ressources physiologiques, cognitives, affectives, etc.

Les cinq compétences propres à l'EPS (quatre pour le programme EPS du collège), de dimension motrice circonscrivent l'ensemble des activités physiques sportives et artistiques. Elles organisent le parcours de formation du lycéen afin de lui permettre l'accès aux acquisitions les plus représentatives du champ culturel des activités physiques, sportives et artistiques (APSA). Chacune des compétences propres recouvre à la fois l'énoncé de l'un des cinq problèmes fondamentaux posés à l'élève dans la pratique des APSA et les éléments qui vont témoigner de sa capacité à le résoudre.

Elles se définissent ainsi :

- ▶ Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée (CP1) ;
- ▶ Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains (CP2) ;
- ▶ Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique (CP3) ;
- ▶ Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif (CP4) ;
- ▶ Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi (CP5)\*\* ;

*(\*\* Les programmes n'envisagent pas l'acquisition de la CP5 au collège ; néanmoins des éléments de connaissances, de pratiques et d'attitudes pourront être apportés dans le cadre des interventions pédagogiques particulières).*

**2/ Les compétences méthodologiques et sociales** révèlent l'acquisition de méthodes, d'attitudes, de démarches réflexives. Elles constituent de véritables outils qui permettent à l'élève de savoir apprendre et de devenir citoyen et lucide. Leur énoncé définit à la fois ce qu'il y a à savoir et des repères pour apprécier les acquis :

- ▶ S'engager lucidement dans la pratique : se préparer à l'effort, connaître ses limites, connaître et maîtriser les risques, se préserver des traumatismes, récupérer, apprécier les effets de l'activité physique sur soi, etc. (CMS1)
- ▶ Respecter les règles de la vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner, etc. (CMS2) ;
- ▶ Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement : observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets (CMS3).

## Les compétences attendues

Une compétence attendue en EPS, articule et intègre simultanément les dimensions motrices et méthodologiques et entretient une relation prioritaire avec l'une des cinq compétences propres à l'EPS. Elle se manifeste dans la pratique d'une APSA. Elle est constituée d'un ensemble de connaissances, capacités et attitudes permettant à l'élève de se conduire de façon adaptée et efficace dans une situation représentative de la richesse culturelle de l'APSA concernée. Elle finalise un cycle d'enseignement et atteste d'un niveau d'acquisition.

Au terme des enseignements, seules les compétences attendues, qui constituent les acquisitions visées en EPS, s'observent et s'évaluent dans la pratique des activités physiques.